



## PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2020

**Présents** : Mr Jean CHARRIER, Mmes Marie AVERTY, Laurence BRIAND, Chrystelle DRONET, Mr Michel DERBORD, Mme Christiane POUVREAU, Mr Jean-Marc LINO, Mme Marie-Françoise RONDEAU Mrs Christian BROSSAUD, Didier RICHARD, Jean-Marc AUBRET, Mmes Laurence FERRET, Marie-Noëlle RÉMOND, Laëtitia PELTIER et Cendrine BARRAL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Mr Louis-Marie ORDUREAU a donné pouvoir à Mr Jean CHARRIER, Mr Yvon PLANTARD a donné pouvoir à Mme Laurence FERRET.

**Excusée** : Mme Armelle MAGOT

**Absents** : Mrs Olivier BRANDT, Rémy GARRIOU et Mme Solène AMIANT.

**Secrétaire de séance** : Mr Christian BROSSAUD.

---

### **ORDRE DU JOUR** :

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2020 :

- Informations diverses : Eclairage devant « le petit Local » :

Il est précisé que ce sont Mesdames Briand et FERRET qui ont précisés qu'une demande d'éclairage public en continue avait été déjà faite et refusée.

- Informations diverses : Demande d'installation d'une aubette :

Il est précisé que cette demande a été faite pour le lieu-dit « la Guibretière »

Le procès-verbal est adopté.

<b>FINANCES</b>
-----------------

### **1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les comptes de gestion sont établis par le Trésorier de Machecoul-Saint Même à la clôture de l'exercice.

Après vérification, les comptes de gestion, établis et transmis par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs de la commune (budget commune, assainissement et commerce de proximité).

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et les écritures des comptes de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les comptes de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019 du budget principal et des budgets annexes assainissement et commerce de proximité, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la commune pour le même exercice.
- Dit que les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les comptes de gestion 2019.

## 2. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Monsieur le Maire expose que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice

Madame Marie AVERTY présente les comptes administratifs dont les résultats sont les suivants :

### COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	305 119,57	1 444 016,14
Recettes	400 767,84	1 768 890,90
Résultat de l'exercice 2019	95 648,27	324 874,76
Résultat antérieur reporté	332 122,77	148 779,49
Résultat de clôture	<b>427 771,04</b>	<b>473 654,25</b>
Reste à réaliser dépenses	161 935,66	
Reste à réaliser recettes	260 000,00	
Solde des restes à réaliser	98 064,34	
Résultat cumulé	<b>525 835,38</b>	<b>473 654,25</b>

### COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	922 836,63	53 943,84
Recettes	150 457,93	123 687,78
Résultat de l'exercice 2019	-772 378,70	69 743,94
Résultat antérieur reporté	840 952,63	114 595,47
Résultat de clôture	<b>68 573,93</b>	<b>184 339,41</b>

### COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMERCE DE PROXIMITE

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	3 660,16	3 899,53
Recettes	8 000,00	6 459,60
Résultat de l'exercice 2019	4 339,84	2 560,07
Résultat antérieur reporté	-3 660,16	17 990,73
Résultat de clôture	<b>679,68</b>	<b>20 550,80</b>

A l'issue de la présentation des comptes administratifs, Madame AVERTY fait procéder au vote des comptes administratifs.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs.

## 3. AFFECTATIONS DES RESULTATS

Monsieur le Maire propose les affectations comme suit :

## **BUDGET COMMUNE**

Considérant que le compte administratif présente un excédent de 324 874,76 €

Pour mémoire excédent de l'exercice antérieur	148 779,49
Excédent de l'exercice	324 874,76
Affectation en réserve (1068)	300 000,00
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	173 654,25

## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Considérant que le compte administratif présente un excédent de 69 743,94 €

Pour mémoire excédent de l'exercice antérieur	114 595,47
Excédent de l'exercice	69 743,94
Affectation en réserve (1068)	
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	184 339,41

## **BUDGET COMMERCE DE PROXIMITE**

Considérant que le compte administratif présente un excédent de 2 560,07 €

Pour mémoire excédent de l'exercice antérieur	17 990,73
Excédent de l'exercice	2 560,07
Affectation en réserve (1068)	5 000,00
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	15 550,80

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de la section de fonctionnement des budgets selon les répartitions décrites ci-dessus.

## **4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2017, le conseil municipal, avait décidé le maintien des taux votés en 2016, en prenant un engagement de ne pas les augmenter d'ici la fin du mandat, c'est à dire pendant trois ans de 2018 à 2020.

Pour mémoire les taux communaux des taxes directes locales pour 2019 étaient les suivants :

	Taux 2019	Bases prévisionnelles	Produits attendus
Taxe d'habitation	13,10	1 990 000	260 690
Taxe Foncière (bâti)	8,00	1 211 000	96 880
Taxe Foncière (non bâti)	19,00	163 500	31 065

Il vous est proposé de maintenir les taux d'imposition pour 2020.

Le conseil municipal décide de maintenir pour 2020 les taux d'imposition des trois taxes directes locales au niveau de ceux fixes en 2019.

Monsieur le Maire rappelle à cette occasion que de nombreuses réunions de travail avaient eu lieu suite à la fusion de 2017 à propos notamment des taux de taxes.

Il évoque également le vote du budget à la CCSRA, le service d'ordures ménagères connaît un déficit important, ce sont les déchetteries qui pèsent sur ce budget, il est envisagé de demander aux entreprises de payer afin d'accéder aux déchetteries.

Didier RICHARD ajoute que, de plus, de nombreuses personnes et entreprises de Port St Père utilisent la déchetterie de Saint Mars de Coutais.

## 5. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Monsieur le Maire expose les propositions de la commission finances :

### BUDGET PRIMITIF COMMUNE

#### Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>		Propositions 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	520 300,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	666 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	40 434,44
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	334 550,00
<b>Total des dépenses de gestion courantes</b>		<b>1 561 284,44</b>
66	CHARGES FINANCIERES	52 500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>54 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	169 654,25
042	Opération d'ordre entre section	5 915,56
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>175 569,81</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 790 854,25</b>

<b>RECETTES</b>		Propositions 2020
013	Atténuations de charges	4 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes div	198 300,00
73	Impôts et taxes	585 100,00
74	Dotations, subventions et participations	776 300,00
75	Autres produits de gestion courante	51 500,00
<b>Total des recettes de gestion courantes</b>		<b>1 615 200,00</b>
77	Produits exceptionnels	2 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 000,00</b>
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>173 654,25</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 790 854,25</b>

## Section d'investissement

SECTION INVESTISSEMENT			
PROPOSITIONS NOUVELLES - RECETTES			
		RAR	PROPOSITIONS
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution de la section d'inv reporté</b>		427 771,04
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>		169 654,25
<b>024</b>	<b>Produit des cessions</b>	260 000,00	90 000,00
<b>040</b>	<b>Amortissements</b>		5 915,56
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	RAR	PROPOSITIONS
10222	FCTVA		9 500,00
10226	Taxe d'aménagement		30 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		300 000,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	RAR	PROPOSITIONS
1346	Participation pour voies et réseaux		67 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>260 000,00</b>	<b>1 099 840,85</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 359 840,85</b>

PROPOSITIONS NOUVELLES - DEPENSES			
		RAR	PROPOSITIONS
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		160 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	RAR	PROPOSITIONS
202	Frais, documents urbanisme, numérisat° cadastre	2 250,00	2 500,00
2031	FRAIS D'ETUDES		5 000,00
2033	Frais d'insertion		5 000,00
2051	Concessions et droits similaires	14 702,22	25 000,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	RAR	PROPOSITIONS
204181	Autres Org. Pub. - Biens mobiliers, matériel et ét	1 500,00	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	RAR	PROPOSITIONS
2111	TERRAINS NUS		65 000,00
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET ARBUSTES		5 000,00
21318	Autres bâtiments publics	8 814,00	50 000,00
2135	Instal géné aménagement des constructions	9 720,00	
2151	Réseaux de voirie	24 689,40	30 000,00
2152	Installations de voirie	2 690,34	
2156	matériel roulant		10 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage techniques	2 939,15	
2181	Installations générales, agencements,,,		15 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 496,59	45 000,00
2184	Mobilier	8 487,39	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	37 463,26	45 405,19
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	RAR	PROPOSITIONS
2313	Constructions	8 865,84	135 000,00
2315	Installations, matériel et outillage technique	35 317,47	590 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>161 935,66</b>	<b>1 197 905,19</b>
			<b>1 359 840,85</b>

**BUDGET ASSAINISSEMENT****Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>		Propositions 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	72 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	
<b>Total des dépenses de gestion courantes</b>		72 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	4 180,80
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		4 180,80
023	Virement à la section d'investissement	194 173,61
042	Opération d'ordre entre section	12 785,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		206 958,61
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>283 639,41</b>
<b>RECETTES</b>		
70	Produits des services, du domaine et ventes div	94 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		94 000,00
042	Amortissement des subventions	5 300,00
002	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	184 339,41
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>283 639,41</b>

**Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>		Propositions 2020
041	Opérations patrimoniales	5 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	225 232,54
23	Immobilisations en cours	105 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>345 532,54</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>345 532,54</b>
<b>RECETTES</b>		Propositions 2019
001	Résultat d'investissement reporté	68 573,93
021	Virement de la section de fonctionnement	194 173,61
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 785,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	70 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>345 532,54</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>345 532,54</b>

## BUDGET COMMERCE DE PROXIMITÉ

### Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>		Propositions 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 502,00
<b>Total des dépenses de gestion courantes</b>		<b>4 502,00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	1 900,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 900,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	15 848,80
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>15 848,80</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>22 250,80</b>
<b>RECETTES</b>		Propositions 2020
75	Revenus des immeubles	6 700,00
77	Produits exceptionnels	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>6 700,00</b>
002	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>15 550,80</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>22 250,80</b>

### Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>		Propositions 2020
001	Déficit d'investissement reporté	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00
23	Immobilisations en cours	7 528,48
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>21 528,48</b>
<b>RECETTES</b>		Propositions 2020
001	Résultat d'investissement reporté	679,68
021	Virement de la section de fonctionnement	15 848,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>21 528,48</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les budgets présentés.  
6.

#### **7. SALLE MUNICIPALE - CREATION DE NOUVEAUX TARIFS**

La commission finances, réunie le 20 janvier dernier propose les tarifs suivants :

- Cérémonie laïque de sépulture : prêt de la salle à titre gratuit le temps de la cérémonie
- Location du bar + grande salle + cuisine : il n'existe pas à ce jour de tarif pour deux jours consécutifs. Dans le cadre d'une demande de location pour un mariage, la location a été sollicitée pour deux jours. La commission finances propose de créer un nouveau tarif fondé sur le même principe que les autres tarifs « deux jours » soit la deuxième journée à demi-tarif :

SALLE SAINT MARINE	Journée complète de 7 h à 1 h		Week-end (deux jours consécutifs)		1/2 journée (Vin d'honneur, soirée, réunion...)	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
<b>Bar + Grande Salle + cuisine</b>						
- Particuliers résidant dans la commune (En cas de location pour mariages ou Pacs : ce tarif s'applique exclusivement aux mariés et aux parents au 1er degré)	563 €	551 €	Nouveau 845 €		240 €	235 €
- Particuliers, Associations, syndicats et comités d'entreprises hors commune	956 €	937 €	Nouveau 1 434 €		407 €	399 €
- Sociétés commerciales et professionnelles hors commune. Et autres utilisateurs potentiels non cités.	1 068 €	1 047 €	Nouveau 1 602 €		455 €	446 €

Mme Laurence FERRET demande si des horaires précis sont fixés pour les demi-journées ?  
Cela n'est en effet pas précisément définis, cela sera à étudier lors d'une prochaine commission finances.

Le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions), approuve les nouveaux tarifs.

## 8. FOURNITURES SCOLAIRES 2020-2021

Madame Laurence BRIAND rappelle que :

- La somme de **55 €** par élève a été attribuée pour l'année scolaire 2019/2020 au titre des fournitures scolaires pour les élèves domiciliés sur la commune scolarisés à l'école Madeleine et Paul DELAROCHE.
- Une somme de **364 €** supplémentaire pour la même année scolaire a été attribuée pour la classe ULIS de l'école Delaroche

La commission finances, réunie le 12 février dernier, propose d'augmenter le montant des fournitures scolaires par élèves à 56 € pour l'année scolaire 2020/2021 (soit + 2 %).

Monsieur le Maire précise que cette dotation est également versée à l'école Sainte Thérèse via la convention de financement de l'école privée

Il est également proposé de revaloriser le montant attribué à la classe ULIS de 2 % soit 371 € pour l'année scolaire 2020/2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les montants ci-dessus proposés.

## 9. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission finances réunie le 12 février dernier propose une augmentation des subventions des associations St Marine de 2 % (à l'identique de l'an passé).

Elle propose également de verser des subventions exceptionnelles pour :

- « les professionnels de St Mars » : impression et distribution flyers soit 660 € dans le cadre de l'organisation d'une soirée créole
- Comité des fêtes : 500 € de subvention exceptionnelle pour les 30 ans du concours de pêche

Madame Chrystelle DRONET fait état des demandes de subventions reçues en mairie.

La question est posée de la subvention à l'association du badminton, après échange, les élus conviennent que l'association ayant fait une demande et son action concourant à l'activité de la commune il semble logique de leur accorder une aide.

L'ensemble du conseil municipal décide également :

- d'accorder une subvention à l'association « Solidarité femmes Loire Atlantique ».
- de doubler la subvention au « Collectif Spectacle En Retz
- entérine les propositions ci-après

ASSOCIATIONS	Demande de l'association	Propositions de la commission "Finances" en 2020		
		nombres d'adhérents	participation par adhérents + 2%	montant sub
<b>Associations Saint Mars de Coutais</b>				
ST MÉDARD FOOTBALL	2 100,00	154	8,15 €	1 255 €
ST MÉDARD BASKET		99	8,15 €	807 €
ST MÉDARD TENNIS		66	8,15 €	538 €
ST MÉDARD KARATÉ		57	8,15 €	465 €
BAD SAINT MARIN		43	8,15 €	350 €
A.P.E.L. Ecole Ste Thérèse	850,00	94	8,15 €	766 €
AMICALE LAIQUE - Ecole DELAROCHE				
Comité des fêtes pour feu d'artifice	2500 +500			3 000,00 €
Association "Le chemin des papillons"	1 400,00			1 000,00 €
A.L.A.C.		296	8,15 €	2 412 €
CORDISSIMO (association musique)	2 500,00	46	8,15 €	375 €
ZEM (zone d'expression musicale) maison des jeunes - PARTICIPATION				1 500 €
Comité FNACA				120 €
Association des professionnels de St Mars de Coutais pour foire	660,00			660 €
CCAS de Saint Mars de Coutais				3 000 €
<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>				
<b>AIDE aux PERSONNES</b>				
Asso. AIDE A DOMICILE pour TOUS - Loire-Atlantique Vendée	Pas de montant précis			
A.D.A.R. Loire Atlantique		2 778,75	0,25 €	695 €
A.D.M.R St Hilaire de Chaléons	150,00	340	0,25 €	85 €
Secours Populaire Français-St Philbert de GL	186,00 €			186 €
Association des RESTAURANTS DU CŒUR - Nantes	1 641,00 €			1 641 €
BANQUE ALIMENTAIRE de Loire-Atlantique	1 000,00			1 000 €
A.P.F. Association des Paralysés de France - Nantes	200,00			200 €
ADAPEI Section GRAND LIEU - PAYS DE RETZ	pas de somme précise			300 €
CROIX ROUGE	pas de somme précise			341 €
Association RETZ'AGIR - Machecoul	0,50/hab			1 305 €
Secours catholique - CARITAS	pas de somme précise			160 €
Association GRAND LIEU / NOKOUE				
Groupe de secours catastrophe français (GSCF) (Sapeurs pompiers humanitaires)	pas de somme précise			
Solidarité femmes Loire Atlantique	200,00 €			200 €

<b>Associations relatives aux COLLECTIVITÉS</b>				
<b>C.A.U.E.</b> (il s'agit d'une adhésion)				<b>100 €</b>
<b>COS du Personnel des Synd.</b> Machecoul et communes associées		<b>pas de somme précise -</b>		<b>710 €</b>
<b>Association Fédérative Dép. des Maires</b> de Loire Atlantique (il s'agit d'une cotisation)	<b>684,47</b>			<b>684,47 €</b>
<b>Association des Maires du Pays de Retz</b> Machecoul (il s'agit d'une cotisation)	<b>261,00</b>			<b>261 €</b>
<b>A.S.L.O.</b> (il s'agit d'une cotisation)				<b>210 €</b>
<b>Associations AGRICULTURE</b>				
<b>SOS Paysans en difficultés</b> 44	<b>pas de somme précise</b>			<b>120 €</b>
<b>Associations CULTURELLES</b>				
<b>Société Historiens du Pays de Retz</b> - SERHPR -	<b>500,00 €</b>			<b>132 €</b>
<b>MUSIQUE ET DANSE</b> en Loire-Atlantique - Orvault (il s'agit d'une cotisation/convention)	<b>Selon protocole d'accord signé en 2006, pour l'année 2020 : 1,46 € par habitant plus adhésion forfaitaire : 15,24 €</b>			
<b>Collectif Spectacle En Retz</b> - St Hilaire				<b>320 €</b>

## 10. PROJET AMENAGEMENT DU BOURG – AVENANTS MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre d'aménagement du bourg, il a été demandé de réaliser un AVP sur l'ensemble du périmètre suite à la modification des conditions d'obtention des subventions.

Le devis s'élève à 8 000 € HT.

De même des réunions supplémentaires ont été demandées à l'initiative de la commune.

Enfin le devis estimatif prévoyait deux assistances pour études complémentaires alors qu'il s'est avéré nécessaire d'en réaliser quatre.

Des avenants doivent donc être établis

Montant du marché initial	37 300 € HT
Avenant 1 : Extension périmètre AVP	8 000 € HT
Avenant 2 : Réunions supplémentaires	600 € HT
Avenant 3 : Missions assistance études complémentaires	1 000 € HT
<b>TOTAL MARCHE AVEC AVENANTS</b>	<b>46 900 € HT</b>

Le conseil municipal entérine les propositions d'avenants ci-dessus décrites.

## URBANISME - FONCIER

### 11. ECHANGE RUE DES CHAPONNERIES

Monsieur le Maire expose que les propriétaires du 6 rue des Chaponneries, dont une partie de terrain est classée en emplacement réservé au PLU ont proposé d'échanger l'ER avec le garage situé sur la parcelle AK 152.

La parcelle AK 152 a une superficie de 114 m<sup>2</sup>, dont environ 62 m<sup>2</sup> de garage.

Le service des domaines a estimé la valeur de la parcelle AK 152 avec le garage à 34 000 €.

Pour rappel, le conseil municipal lors de sa séance du 7 novembre 2019 avait décidé ce qui suit :

« Considérant le prix au m<sup>2</sup> du terrain constructible sur la commune de Saint Mars de Coutais, considérant que la collectivité a la volonté de conserver le terrain à l'avant du garage, ce qui implique la création d'un nouvel accès sur le bâtiment, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager les négociations avec les propriétaires sur la base d'un prix au m<sup>2</sup> de 135 € et de la prise en charge par la commune du murage de la porte actuelle du garage, de la clôture qui devra être créée et de l'évacuation des déblais. »

Suite aux négociations, les propriétaires ont acceptés de céder leur terrain au prix de 123 € le m<sup>2</sup>.

#### ECHANGE GARAGE COMMUNAL / ER Alexandra GUILBAUDEAU

Base prix terrain au m <sup>2</sup>	123 €
Espace réservé dans parcelle 151	200 m <sup>2</sup>
soit valeur :	24 600 €
Terrain nu surface parcelle 152	52 m <sup>2</sup>
Valeur estimée sur base 123€/m <sup>2</sup>	6 396 €
Garage surface	62 m <sup>2</sup>
Valeur Domaines parcelle 152	34 000 €
A déduire estimation terrain nu	-6 396 €
<b>Valeur estimée du garage :</b>	<b>27 666 €</b>

#### Conditions retenues

- ==> Accord de la mairie pour branchement eaux pluviales sur tabouret placé sur l'emplacement réservé
- ==> Accord de la mairie pour le déplacement des déblais de terre sur l'emplacement réservé
- ==> La mairie se charge de déplacer la clôture grillagée existante de l'emplacement réservé sur la limite du terrain - Alexandra
- ==> Eau / Electricité : les compteurs seront retirés à charge de la mairie
- ==> La mairie prend en charge les travaux pour murer le portail existant ==> voir COM COM (Louis-Marie)

⇒ La mairie prend en charge le coût du bornage et les actes notariés -

**Solte estimée en faveur de la mairie : 3 066 €**

Le conseil municipal accepte les termes de l'échange et autorise Monsieur le Maire à faire intervenir un géomètre pour réalisation de la division cadastrale.

## VOIRIE - ENVIRONNEMENT

### 12. CONVENTION CADRE TRIPARTITE DE PARTENARIAT POUR UN PROGRAMME DE PRÉVENTION, DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCSRA

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire dans le cadre de sa compétence GEMAPI (*Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations*), lors de sa séance du 18 décembre 2019, a accepté le conventionnement (dans le cadre d'une convention tripartite) avec POLLENIZ pour la mise en place d'un programme de prévention de surveillance et de lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants pour la période 2020 – 2022 sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique.

L'objet de cette convention est la régulation des rongeurs aquatiques envahissants afin que « leurs effets sur la biodiversité, les services écosystémiques associés ainsi que, le cas échéant, la santé humaine ou l'économie soient réduits au minimum », ainsi que la limitation de leurs effets néfastes sur les ouvrages hydrauliques.

Le programme est conduit sur le territoire des 8 communes de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique. Il concerne tous les cours d'eau et zones humides de ce territoire, tant sur le domaine public que sur le domaine privé.

### **Engagements de la commune :**

La commune s'engage à adhérer à POLLENIZ et à financer les défraiements aux piégeurs bénévoles au titre des captures réalisées sur son territoire. Dans un objectif de cohérence des actions, il est souhaitable que le montant de la prime soit identique sur l'ensemble du territoire intercommunal.

L'adhésion annuelle à POLLENIZ sera sollicitée une fois par an directement auprès des communes dès qu'une action sera engagée sur leur territoire.

Cette adhésion identifie le partenariat de la municipalité avec POLLENIZ, et sur le plan juridique, permet au Maire d'émettre un arrêté municipal déléguant POLLENIZ pour la mise en œuvre des luttes collectives. L'existence de cet arrêté permet de justifier juridiquement et pénalement son action dans le cadre des luttes à caractère obligatoire.

Le conseil municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de cette convention.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- **TRAVAUX BIBLIOTHEQUE PROPOSITIONS AVENANTS**

Monsieur Michel DERBORD expose les avenants ci-dessous

### **Lot 1 – Cloisons – Plafonds**

Complément doublage CF dans local archives sur cloison existante

Montant initial du marché public	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché public
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Taux de la TVA : 20 %</li><li>▪ Montant HT : 23 580,48</li><li>▪ Montant TTC : 28 296,58</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Taux de la TVA : 20 %</li><li>▪ Montant HT : 210,00</li><li>▪ Montant TTC : 252,00</li><li>▪ % d'écart introduit par l'avenant : 0,89 %</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Taux de la TVA : 20 %</li><li>▪ Montant HT : 23 790,48</li><li>▪ Montant TTC : 28 548,58</li></ul>

### Lot 3 – Revêtements sols souples

Changement de gamme (gamme TARALAY PREMIUM en remplacement de la gamme TARALAY IMPRESSION)

Montant initial du marché public	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché public
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Taux de la TVA : 20 %</li><li>▪ Montant HT : 5 022,00</li><li>▪ Montant TTC : 6 026,40</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Taux de la TVA : 20 %</li><li>▪ Montant HT : 679,94</li><li>▪ Montant TTC : 815,93</li><li>▪ % d'écart introduit par l'avenant : 13,54 %</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Taux de la TVA : 20 %</li><li>▪ Montant HT : 5 701,94</li><li>▪ Montant TTC : 6 842,33</li></ul>

### Lot 5 – Electricité – Plomberie - Ventilation

Conservation de six prises existantes dans la bibliothèque : 142,80 € HT

Création d'une alimentation en attente pour un vidéoprojecteur : 448,30 € HT

Montant initial du marché public	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché public
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Taux de la TVA : 20 %</li><li>▪ Montant HT : 23 873,20</li><li>▪ Montant TTC : 28 647,84</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Taux de la TVA : 20 %</li><li>▪ Montant HT : 591,10</li><li>▪ Montant TTC : 709,32</li><li>▪ % d'écart introduit par l'avenant : 2,48 %</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Taux de la TVA : 20 %</li><li>▪ Montant HT : 24 464,30</li><li>▪ Montant TTC : 29 357,16</li></ul>

**Le conseil municipal entérine les avenants décrits ci-dessus.**

La séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance

Mr Christian BROSSAUD